

DISCOURS
INTERVENTION DE LA DELEGUEE WALLONIE-BRUXELLES A L'OCCASION D'UN
COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCOPHONE SUR LA PROTECTION DE
L'ENFANCE
4-5-6 Novembre 2002

Je tiens à vous remercier de m'avoir permis de prendre la parole dans le cadre de cette rencontre en faveur de la protection de l'enfance, qui s'inscrit dans le cadre de nos accords de coopération.

Les pays du pourtour méditerranéen, par leur proximité géographique et culturelle, représentent un terrain naturel de coopération et de partenariat pour la Communauté française de Belgique, la Région Wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, que j'ai le plaisir de représenter depuis trois ans, en tant que Déléguée Wallonie-Bruxelles.

Depuis le début de nos relations autonomes de coopération, de nombreux textes bilatéraux ont été signés de manière à rendre effectifs et vivaces les échanges entre la Tunisie et nos Communautés et Régions.

Je citerai, à titre d'exemple, l'Accord Santé, signé en 1985, la Convention entre l'APEFE et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Education, signée en 1992 et une première Commission Mixte, en 1998, établit un large programme de coopération pour les années 1999-2001, dans les domaines de la coopération universitaire et scientifique, l'environnement, l'agriculture, la formation professionnelle, la culture, l'enseignement, l'enfance, le tourisme, la santé, le patrimoine...

Notre objectif est de contribuer à faire de l'espace méditerranéen, une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité, ce qui exige un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures. Le soutien à toutes les actions en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et par conséquent des droits de l'enfant.

C'est dans ce sens qu'un deuxième Accord de coopération entre la République tunisienne et la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, vient d'être conclu, en mars dernier. Une nouvelle Convention APEFE, élargissant considérablement le champ d'action a également été signée, à l'occasion de cette Commission mixte, ainsi qu'une deuxième session de la sous-Commission Santé.

Tous les secteurs cités précédemment dans le premier accord de coopération de 1998, ont été repris dans ce deuxième Accord. Lors de la 2^e session de la Commission Mixte de coopération culturelle, scientifique, technique et économique, d'autres secteurs sont venus s'y ajouter, en fonction des priorités stratégiques de développement de la Tunisie et des priorités de la C.W-B. Ainsi, un accent tout particulier a été donné à l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse, qui sont presque devenus, dans le courant de cette année, la véritable colonne vertébrale de nos échanges, avec quelques axes forts comme : l'éducation, la santé, la protection de l'enfant, l'intégration de l'enfant en difficulté et son accessibilité à la culture, à l'éducation...

Bref, l'enfant pris dans sa globalité. Bien le plus précieux de toute société puisqu'il est son devenir, il paraît important de lui consacrer un maximum de moyens et d'attention.

Dans le domaine de l'éducation, qui est un des éléments clefs du débat démocratique, notre objectif est de soutenir la Tunisie dans ses choix actuels en la matière, en partenariat avec l'UNICEF. L'école tunisienne a en effet tout le dos à la pédagogie frontale, axée sur la maîtrise des savoirs (reproduire) pour se tourner vers l'avenir, l'école de demain, lieu de socialisation, permettant à l'enfant de participer activement aux activités scolaires, d'apprendre à être responsable de la gestion de son propre processus d'apprentissage, de s'épanouir, de devenir plus créatif, ouvert sur le monde et respectueux de l'Autre.

Ces nouveaux projets de coopération s'intègrent dans cette vision large de la protection de l'enfant et de prévention de l'exclusion sociale.

Actuellement, de nombreux projets viennent en appui à ces changements fondamentaux pour la Tunisie qui est train de poser ici les jalons de la société de demain, plus citoyenne, plus responsable, plus démocratique. Ay acquis la confiance de nos partenaires dans ce domaine, c'est avec beaucoup de fierté que nous collaborons, à l'UNICEF et le soutien de l'APEFE, à ce programme ambitieux, grâce à de nombreux échanges d'expériences de pratiques dans les secteurs de la formation en éducation préscolaire, l'amélioration de la communication Maître/élèves, la décentralisation de la gestion des bases de données du programme «Compétences de base» mise en place d'un dispositif d'évaluation externe des acquis des élèves, la formation en pédagogie et didactique du français destiné aux Maîtres, la création et la diffusion d'un spectacle de marionnettes sur les droits de l'enfant...

De même dans le domaine de la culture, une attention toute particulière est donnée à la lecture publique, bibliothèques, à la formation musicale dans le domaine du jazz à l'attention des jeunes musiciens en qu d'ouverture et d'échanges.

Dans le même registre, l'objectif est de soutenir la Tunisie dans ses actions en faveur de l'enfant handicapé ou difficulté, son accessibilité à la culture et à l'éducation, grâce à des projets ciblés réalisés en collaboration avec CTB, l'Union Nationale des Aveugles, la Médiathèque de l'Ariana, le Centre d'informatique pour enfants et musée du Bardo.

En matière de santé, les 3/4 de l'Accord santé sont actuellement consacrés à des projets relatifs à la mère l'enfant, mettant en exergue les volets : prévention, promotion de la santé des jeunes, médecine scolaire. Le pro « Médecins du Désert », créé en mars 2002, est appelé à se développer considérablement dans les années à venir.

Le partenariat avec la Tunisie en matière de protection de l'enfance a réellement démarré à l'occasion de présentation du premier rapport de la Tunisie, à Genève en 1995, lorsque le Comité international des Droits de l'enfant s'est félicité de l'engagement pris par la Tunisie en faveur de ceux-ci. C'est alors que Claude LELIEVRE a été sollicité par la partie tunisienne pour collaborer dans ce domaine.

Rien d'étonnant de la part de la Tunisie, toujours en quête d'expériences novatrices et avant-gardistes dans le domaine de la femme et de l'enfant et quand on sait que l'Institution du Délégué général aux droits de l'enfant que Claude LELIEVRE incarnait, se situait à l'époque, comme l'une des pionnières en Europe.

Il est vrai que son créateur ne laisse pas indifférent. Obstiné, généreux, pittoresque, véritable colosse au c de l'enfant, c'est avec beaucoup de détermination, mais aussi de pudeur, de dignité et de respect qu'il a inscrit solidement cette fonction dans l'environnement social et politique de notre Communauté, tout en gardant son indépendance administrative et judiciaire, pour pouvoir défendre, sans retenue, les intérêts des enfants. Grâce à une équipe compétente, il a su faire partager sa culture des droits de l'enfant, avec les acteurs de terrain de la CFB, comme d'ailleurs, tous habités par cette même volonté de justice sociale, d'équité et de respect. A la demande de l'UNICEF, il a coordonné ce vaste projet de formation professionnelle en Tunisie, relatif à la Protection de l'Enfance. Aujourd'hui, après sept ans d'actions et d'échanges, **vingt-quatre Délégués de protection** de l'enfance travaillent avec efficacité dans **les vingt-quatre Gouvernorats tunisiens**, s'occupant des mineurs en danger ou de délinquants, à l'instar de leurs collègues, conseillers et directeurs de l'Aide à la jeunesse en Communauté française de Belgique.

Un projet de formation continuée en partenariat avec l'UNICEF et le Ministère tunisien de l'Enfance, de la Femme et de la Famille, a été mis en place en 2002. Cette formation s'est terminée cette année, par ce Colloque international francophone, organisé à Tunis. L'objectif de ces journées est de construire une série de réseaux efficaces, avec les acteurs de terrain œuvrant dans les différents domaines relatifs à l'enfance, d'établir des passerelles entre les Gouvernorats, de développer des partenariats avec les collègues de la CFB et de s'ouvrir à l'International.

Je tiens à remercier toutes les personnes expertes et responsables en charge de ces différentes matières, présentes, mais aussi toutes les personnes aujourd'hui absentes, qui se sont particulièrement consacrées à ce projet. Je pense en particulier à M. E. CROTTI, représentant de l'UNICEF et aussi à un homme que j'ai eu le privilège de rencontrer en Tunisie et à qui je souhaiterais dédier ce colloque. Il s'agit de Monsieur Ali YOUSSEF qui reste à jamais présent dans tous les cœurs et continue à guider nos actions en faveur de la protection de l'enfance, en Tunisie. Il est heureux que cette complicité, si rapidement établie entre cet Humaniste qui a profondément marqué la culture des droits de l'enfant dans ce pays et Claude LELIEVRE, ait trouvé, sous l'égide de l'UNICEF, un si large écho auprès de quantité d'intervenants dont les responsables de ce pays, en charge de ces matières. Condition essentielle pour réaliser cette action d'envergure, inscrite dans le temps comme dans l'espace, en faveur de l'enfance, puisqu'elle réunit aujourd'hui, faut-il le souligner, de nombreux intervenants tunisiens spécialisés dans les domaines : de l'enfance, de la santé, de l'éducation, de la justice, des affaires sociales, des services d'aide à la jeunesse, mais aussi des partenaires venus d'Algérie, de France, du Maroc, du Liban... et bien entendu de la CFB, dont plusieurs Parlementaires venus apprécier la haute qualité des travaux et l'ampleur de ce véritable projet de société et sa dynamique. Ce projet connaîtra, j'en suis convaincue, de nouveaux développements dans les années à venir. Un important colloque est déjà prévu en CFB, en 2004.